

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 dite d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 Vu l'ordonnance du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, Vu le V de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 réactivant le I de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins

L'an deux-mille-vingt-deux, le jeudi 10 février à 18h00, le Comité syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à BELIN-BELIET (33) et en visioconférence conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 4 février 2022

Étaient Présents en présentiel : **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoirs de **M. DUFAY Michel** et **Mme DESMOULIN Karine**, **M. BAUDE Vital**, **M. SORE Serge** portants pouvoirs de **M. SAINTORENS Denis**, **Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoirs de **Mme LARRUE Marie**, **M. FORET Thierry**, **M. DECLERCQ Cyrille** portants pouvoirs de **M. DELUGA François**, **M. DUNOGUES Yves**, **M. ICHARD Vincent**, **M. LANUSSE Denis**, **M. BOUFFIN Yann**,

Étaient Présents en visioconférence : **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoirs de **Mme BEAUMONT Patricia** et de **M. COUTIERE Dominique**, **Mme BREQUE Claudie**, **M. GILLÉ Hervé**, **M. GLEYZE Jean-Luc**, **M. LAGRAVE Renaud** portants pouvoirs de **M. BACHE Alain**, **Mme MARIE Lucie** portant pouvoirs de **M. TULARS Bernard**, **Mme TAPIN Maylis** portant pouvoir de **M. CARRERE Paul**, **M. DURRIEU Michel** portant pouvoir de **Mme LE YONDRE Nathalie**, **Mme LONGUET Anne-Sophie**, **Mme ARDOUIN Aimée**, **Mme TOSTAIN Emmanuelle**, **Mme MESPLES Olga**, **M. SARTRE Philippe**, **Mme WEBER Sophie**

Absents excusés (pouvoirs) : **M. BACHÉ Alain** ayant donné pouvoir à **M. LAGRAVE Renaud**, **Mme LE YONDRE Nathalie** ayant donné pouvoir à **M. DURRIEU Michel**, **Mme BEAUMONT Patricia** ayant donné pouvoir à **Mme VALIORGUE Magali**, **M. CARRERE Paul** ayant donné pouvoir à **Mme TAPIN Maylis**, **M. COUTIERE Dominique** ayant donné pouvoir à **Mme VALIORGUE Magali**, **M. DELUGA François** ayant donné pouvoir à **M. DECLERCQ Cyrille**, **M. DUFAY Michel** ayant donné pouvoir à **M. DEDIEU Vincent**, **M. TULARS Bernard** ayant donné pouvoir à **Mme MARIE Lucie**, **Mme DESMOULIN Karine** ayant donné pouvoir à **M. DEDIEU Vincent**, **M. SAINTORENS Denis** ayant donné pouvoir à **M. SORE Serge**, **Mme LARRUE Marie** ayant donné pouvoir à **Mme PIQUEMAL Sophie**

Absents : **M. TAUZIN Anaud** (excusé), **M. PAPADATO Patrick** (excusé), **M. LASSALLE Jean-Claude** (excusé), **M. MARTINEZ Manuel** (excusé), **M. PAIN Cédric** (excusé), **M. BLANC-SIMON Jean-Luc**.

TOURISME SPORTS DE NATURE :

Animation du réseau Sport de nature INTER-PARCS de la Région Nouvelle-Aquitaine

En coopération avec le réseau des Parcs naturels régionaux de la Région, le PNR des Landes de Gascogne se propose de mener la mise en œuvre du plan d'actions 2022 du réseau inter-parcs dédié aux sports de nature autour de :

- Le conventionnement du partenariat triparti PNR / Mouvement sportif / Région ;
- L'impulsion d'un événement inter-parcs ;
- La déclinaison de la démarche « Parc Attitudes » ;
- La professionnalisation des acteurs ;
- L'enclenchement d'actions en direction de la jeunesse.

Le PNR des Landes de Gascogne est identifié par la Région Nouvelle Aquitaine pour mener en 2022 une mission d'animation inter-Parcs en matière de sports nature. Son but est de renforcer les actions préconisées à l'issue de la démarche collective réalisée en 2019 visant à dégager les plus-values des Parcs, tant pour les pratiques permanentes que touristiques,

sur les domaines de la régulation des usages sportifs dans les espaces naturels protégés, de la valorisation des bonnes pratiques pour tous et les organisateurs de manifestations sportives de pleine nature dans les PNRs.

Ce plan d'actions vise à renforcer la synergie entre les 5 Parcs par cibles de pratiquants et par thématiques. La mission aura donc un rôle de catalyseur de ce partenariat Région et réseau inter-Parcs, en associant les acteurs tiers impliqués, tels les socio-professionnels, les sites de pratique dans les territoires ainsi que les comités sportifs régionaux des disciplines concernées.

Cette démarche permettra d'expérimenter, de modéliser et de transférer ces démarches écoresponsables en région, car les PNRs (et leurs acteurs), mobilisant de l'ingénierie et des approches transversales, peuvent apporter une contribution utile et transférable au sein du projet global régional NéoTerra.

Le Parc des Landes de Gascogne sollicite la Région pour une aide financière pour la mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions annuel menée sur la période de mars à décembre 2022. L'avancée des travaux fera l'objet de rencontres régulières des réunions des directeurs de Parcs avec la Région via son service des sports.

Plan de financement prévisionnel

Montant estimatif de l'animation : 34 500 €

Conseil Régional d'Aquitaine : 27 600 €

Parc naturel régional LG 6 900 €

L'autofinancement du Parc est composé de l'ingénierie du Parc mobilisée pour le suivi et la réalisation de ce projet collectif.

Calendrier prévisionnel :

Début de la mise en œuvre : 1er mars 2022

Points d'étape réguliers avec la Région et les directeurs des 5 PNR

Durée : 10 mois

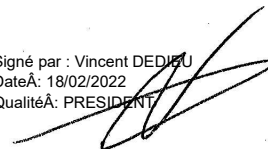
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à la majorité (4 voix d'abstention de M. DUFAY Michel) DECIDE :

- **D'ADOPTER** ce plan de financement,

- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et les documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
A Belin-Béliet, le

Signé par : Vincent DEDIEU
DateÀ: 18/02/2022
QualitéÀ: PRESIDENT



Vincent DEDIEU
Président du Syndicat Mixte